



**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

Colloque / Colloquium

**DYNAMIQUE DU DROIT ET ACTIVISME DES JUGES  
LEGAL DYNAMICS AND JUDICIAL ACTIVISM**

18 et 19 septembre 2019

Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Suisse

## MERCREDI 18 SEPTEMBRE / MATINÉE

8h15-9h00 Accueil des participants

9h00-9h30

**Mot de bienvenue de Dr Daniel Kraus, Assesseur du Décanat de la Faculté de droit**, Professeur ordinaire, Titulaire de la chaire de droit de l'innovation, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Avocat, Co-fondateur du Pôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

**Présentation du programme du Colloque, Dr Rahma Benritou Mathlouthi**, Chercheuse Post-doc FNS, Organisatrice et Responsable scientifique du Colloque, Membre de la Chaire de droit constitutionnel suisse et comparé, Faculté de droit, UNINE, Chargée d'enseignement à la Haute Ecole de Gestion ARC de Neuchâtel.

9h30-10h00

**Allocateur d'ouverture de M. Ledi Blanku, Président d'honneur du Colloque**, Ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme élu au titre de l'Albanie, Professeur associé, Faculté de droit, Université de Strasbourg, Fondateur et Directeur exécutif du Centre européen de Tirana en Albanie (1999-2006), Membre de la Commission de Venise (2006-2007)

10h00-10h30 Pause-café (Cafétéria de la Fac. de droit)

### PANEL I

#### DRIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

**Présidence: Dr Agnès Michélot**, Maître de conférences HDR en droit public, Membre du Laboratoire Littoral Environnement et Sociétés (UMR 7266 LIENSSES), Faculté de droit, Université de la Rochelle, Présidente de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE)

10h30-11h00

**«Le rôle des juges dans l'émergence d'une responsabilité climatique des États?», Dr Sabine Lavorel**, Maître de conférences HDR en droit public, Membre du Centre de Recherches Juridiques, Faculté de droit, Université Grenoble-Alpes.

11h00-11h30

**«La prise en compte de la biodiversité en jurisprudence: entre impulsion, initiative et développement par les juges français?», Dr Adélie Pomade**, Maître de Conférences HDR en droit, Membre du JRU AMURE, Faculté de droit, Université de Bretagne Occidentale, Experte en droit de l'environnement.

11h30-12h00

**«Le rôle créateur du juge en matière de protection de l'environnement?», Dr Mahid Ferchichi**, Professeur agrégé en droit public, Directeur de Master de recherche Droit de l'environnement, Faculté des sciences Juridiques, politiques et sociales, Université de Carthage, Tunis.

12h00-12h30 Questions et discussions

12h30-14h Repas

## MERCREDI 18 SEPTEMBRE / APRÈS-MIDI

14h00-14h30

**Allocateur de M. Alain Ribaux, Personnalité politique invitée au Colloque**, Président du Conseil d'Etat neuchâtelois, Conseiller national (2011-2013), Député au Grand conseil (2009-2011), Juge cantonal (2007-2008), Juge fédéral suppléant (1995-2001), Président du Tribunal de district de La Chaux-de-fonds (1991-2007), Enquêteur pour le bureau du Procureur Tribunal pénal international pour le Rwanda, 1995-1996).

14h30-14h45

**Discussions et questions de l'audience à M. Alain Ribaux**

14h45-15h00 Pause

### PANEL II

#### DRIT INTERNATIONAL PUBLIC

**Présidence: M. Ledi Blanku**, Président d'honneur du Colloque, Ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme, Professeur associé, Faculté de droit, Université de Strasbourg

15h00-15h30

**«The Troublesome Issue of Judicial Activism in WTO Dispute Settlement», Dr Peter L.H. Van den Bossche**, LL.M, Professor of International Economic Law, Faculty of Law, Director of Studies, World Trade Institute, University of Bern, Former Chair of and Judge at the Appellate Body of the World Trade Organization (2009-2019), President of the Society of International Economic Law (SIEL).

15h30-16h00

**«Le juge international pénal est-il encore un juge pénal?», Dr Robert Roth**, Ancien juge au Tribunal spécial pour le Liban (TSL), Professeur honoraire, Faculté de droit, Université de Genève.

16h00-16h30

**Pause-café** (Cafétéria de la Fac. de droit)

16h30-17h00

**«L'appréhension jurisprudentielle du principe de précaution par le TDM dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer?», Dr Mar Campins i Ertifa**, Professeur de droit international public et de l'Union européenne, Chaire Jean Monnet de droit de l'environnement de l'UE, Faculté de droit, Université de Barcelone.

17h00-17h30

**«La protection des océans: quelles perspectives en droit international de l'environnement? (aspects jurisprudentiels)?», Dr Agnès Michélot**, Maître de conférences HDR en droit public, Membre du Laboratoire Littoral Environnement et Sociétés (UMR 7266 LIENSSES), Faculté de droit, Université de la Rochelle, Présidente de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE).

17h30-18h00 Questions et discussions

## JEUDI 19 SEPTEMBRE / MATINÉE

8h30-9h00

**DRIT EUROPÉEN / RELATIONS SUISSE-UE**

**Présidence: Dr Rahma Benritou Mathlouthi**, Chercheuse Post-doc financée par le Fonds national suisse (FNS), Membre de la Chaire de droit constitutionnel suisse et comparé, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Chargée d'enseignement à la Haute Ecole de Gestion ARC de Neuchâtel

9h00-9h30

**«La Cour de justice de l'Union européenne: un acteur majeur dans les relations extérieures?», Dr Marianne Dony**, Professeure ordinaire, Chaire Jean Monnet de droit de l'Union européenne, Présidente du Centre de droit européen, Faculté de droit, Université Libre de Bruxelles, Membre de l'Académie royale de Belgique.

9h30-9h30

**«The European Court of Justice, judicial activism and Switzerland?», Dr Matthias Oesch**, LL.M., Attorney-at-Law, Professor for Public Law, European Law and International Economic Law, Faculty of Law, University of Zurich.

9h30-10h00

**«La désignation des dirigeants européens : dynamique juridique et activisme institutionnel», Dr Gilles Glin**, Directeur de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Chargé de cours, Université de Lausanne.

10h00-10h30

**Pause-café** (Cafétéria de la Fac. de droit)

10h30-11h00

**«Justice européenne et arbitrage: amour impossible ?», Dr Christoph Müller**, Professeur ordinaire, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Avocat, FCIArb.

11h00-11h30

**«Dynamic case law on primacy and direct effect – the Poptawski Judgment of 24 June 2019», Dr Christa Tobler**, Professor of European Law, Institute for European Global Studies, Faculty of Law, University of Basel, Professor of European law, Leiden Law School, University of Leiden, Regular Moot Court Judge for the European Law Moot Court-competition, Co-founder of the «EU LAW in Charts Project».

11h30-12h00

**«Activisme (des juges), dynamisme du droit (virement?) et innovation: quelqu'un y comprend-il encore quelque chose?», Dr Daniel Kraus**, Professeur ordinaire, Titulaire de la chaire de droit de l'innovation, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Avocat, Co-fondateur du Pôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

12h00-12h30

**Questions et discussions**

12h30-14h Repas

## JEUDI 19 SEPTEMBRE / APRÈS-MIDI

14h00-14h30

**DRIT CONSTITUTIONNEL SUISSE ET COMPARÉ**

**Présidence: Dr Pascal Mahon**, Professeur ordinaire, Chaire de droit constitutionnel suisse et comparé, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Président de l'Académie suisse de la magistrature, Membre du Directoire du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)

14h30-14h30

**«La modernisation prétorienne du droit constitutionnel belge des droits et libertés», Dr Sébastien Van Drooghenbroeck**, Professeur de droit constitutionnel et Vice-Recteur à l'enseignement, Faculté de droit, Université Saint-Louis - Bruxelles, Professeur invité à l'Université de Paris II, Assesseur à la Section de Législation du Conseil d'Etat de Belgique.

14h30-15h00

**«La notion de vie privée et l'activisme de la Cour EDH», Dr Charalambo Apostolidis**, Professeur de droit international, Ancien directeur de l'École doctorale de droit et des sciences politiques, Faculté de droit et des sciences économique et politique, Université de Bourgogne, Officier de l'Ordre des Palmes Académiques.

15h00-15h30

**«La QPC et l'activisme du juge constitutionnel français», Dr Bertrand Mathieu**, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Conseiller d'Etat en service extraordinaire, Ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature, Président émérite de l'Association française de droit constitutionnel.

15h30-16h00

**Pause-café** (Cafétéria de la Fac. de droit)

16h00-16h30

**«Le conséquentialisme non utilitariste d'Amartya Sen en matière de droit et de justice chez les juges: une explication de la dynamique du droit et de l'activisme des juges?», Dr Henri Tortone**, Professeur ordinaire, Chaire de droit fiscal et de philosophie du droit, Faculté de droit, Université de Fribourg, Senior Counsel, Lenz & Staehelin.

16h30-17h00

**«De l'interprétation conséquentialiste aux analyses d'impact du jugement: de nouvelles méthodes pour cadrer la dynamique normative des juges in modo legislatoris?», Dr Alexandre Flückiger**, Professeur ordinaire, Directeur du Département de droit public, Faculté de droit, Université de Genève.

17h00-17h30

**Questions et discussions**

### **Dynamique du droit et activisme des juges,**

est le thème d'un Colloque organisé les 18 et 19 septembre à la Faculté de droit de l'UniNE, sous la présidence d'honneur du juge Ledi Bianku, ancien juge à la Cour EDH. Différents spécialistes (professeurs, chercheurs, juges, académiques, praticiens...) vont étudier deux concepts distincts mais complémentaires: «dynamique du droit» et «activisme des juges». Cette dialectique sera analysée dans certains domaines juridiques: droit de l'environnement, droit international, droit européen, droit constitutionnel suisse et comparé.

Qu'est ce qu'on entend par dynamique du droit? Comment se mesure la vitesse de chaque dynamique normative: critères quantitatifs ou critères qualitatifs? Le processus de production des normes peut-il avoir un impact sur la fonction de juger (interprétation et/ou application de la règle de droit, création d'une nouvelle norme juridique ou de nouveaux droits)? Comment réagissent les juges face à un droit à dynamique «faible» ou «constante»? Entre «improvisation», «routine», «activisme» et «retenue» judiciaires, quelle solution choisir? Où réside la force du droit? Potentiel normatif ou pouvoir créatif des juges?

### **Organisation et responsabilité scientifique**

#### **Rahma Bentirou Mathlouthi**

Docteure en droit des Universités de Neuchâtel et de Grenoble-Alpes, Chercheuse Post-doc financée par le Fonds National Suisse (FNS), Membre de la Chaire de droit constitutionnel suisse et comparé Faculté de droit, Université de Neuchâtel (UniNE), Chargée d'enseignement à la Haute École de Gestion ARC, Neuchâtel

### **Cadre scientifique**

Appel à projet dans le cadre du Programme doctoral en droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

### **Avec le soutien de**

La Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et

La Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT



CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE  
DE SUISSE OCCIDENTALE